



Dossier OF-Fac-Oil-T260-2013-03 59
Le 12 octobre 2018

Destinataires : Liste de distribution

Trans Mountain Pipeline ULC
Demande visant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain
(le « projet »)
Réexamen par l'Office national de l'énergie de certains aspects de son rapport
de recommandation (le « rapport »), conformément au décret 2018-1177 de
la gouverneure en conseil (le « réexamen »)
MH-052-2018
Demandes présentées à des autorités fédérales aux termes de l'alinéa 20a) de la *Loi*
***canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [« LCEE (2012) »]**

A. Aperçu

Conformément à l'alinéa 20a) de la LCEE (2012), la présente vise à demander l'expertise ou les connaissances voulues que possèdent Pêches et Océans Canada (« MPO »), Environnement et Changement climatique Canada (« ECCC »), Transports Canada (« TC »), l'Administration portuaire de Vancouver Fraser (« APVF »), l'Administration de pilotage du Pacifique (« APP »), Santé Canada (« SC »), Parcs Canada (« PC ») et Ressources naturelles Canada (« RNCan ») [collectivement « les autorités fédérales »] en vue du réexamen, dont le contexte est décrit dans la [lettre](#) de l'Office du 26 septembre 2018.

Les autorités fédérales doivent transmettre à l'Office les renseignements demandés au plus tard **à 15 heures, heure du Pacifique (16 heures, heure des Rocheuses) le 31 octobre 2018**. Pour cette même date, les autorités fédérales peuvent aussi déposer tout autre élément de preuve qu'elles estiment se rapporter à la liste des questions de l'audience de réexamen.

L'Office a accordé *de facto* aux autorités fédérales le statut d'intervenant à la présente instance, qu'elles en aient fait la demande ou non. Par conséquent, elles doivent répondre aux demandes de renseignements que pourraient leur adresser l'Office ou les autres parties au sujet de l'expertise ou des connaissances voulues qu'elles fourniront en réponse à la présente lettre ou de tout autre élément de preuve qu'elles pourraient verser au dossier de l'audience. Pour plus d'information sur les attributions des intervenants, vous êtes prié de consulter l'ordonnance d'audience MH-052-2018 de l'Office.

.../2

Les autorités fédérales peuvent s’attendre à ce que l’Office leur pose d’autres questions pendant le processus d’audience.

Les détails de la demande de l’Office se trouvent aux parties C et D plus loin.

B. Processus de commentaires et décisions de l’Office

Dans sa lettre du 26 septembre 2018, l’Office sollicitait les observations du public sur l’audience de réexamen, y compris sur la question de savoir si le transport maritime connexe au projet devait être inclus dans le « projet désigné » en vertu de la LCEE (2012), ainsi que des commentaires sur une version préliminaire de la liste des questions.

Le 5 octobre 2018, l’Office a [invité](#) les parties à lui faire part d’autres observations sur la question précise de la limite spatiale du transport maritime connexe au projet.

Dans sa lettre datée du 12 octobre 2018, l’Office a décidé, à la lumière des principes, d’inclure le transport maritime connexe au projet entre le terminal maritime Westridge et la limite des eaux territoriales de 12 miles nautiques dans le « projet désigné » devant être soumis à une évaluation en vertu de la LCEE (2012).

Le 12 octobre 2018, l’Office a également rendu publique la liste des questions qui seront étudiées à l’audience de réexamen; cette liste est jointe à l’ordonnance d’audience MH-052-2018, dont elle constitue l’annexe 1.

Les motifs écrits des décisions de l’Office sur les questions qui précèdent suivront.

C. Fondement des demandes

La liste des questions énumère des enjeux qui se rapportent à des éléments décrits aux alinéas 19(1)a) à h) de la LCEE (2012), en l’occurrence les mesures d’atténuation, les solutions de rechange et les exigences de tout programme de suivi, dans le contexte du transport maritime connexe au projet pour chacun de ces éléments. Elle renferme aussi des questions qui se rapportent à l’article 79 de la *Loi sur les espèces en péril*, comme les mesures visant à éviter ou à amoindrir les effets nocifs du transport maritime connexe au projet sur des espèces en péril.

Les demandes de l’Office visant à obtenir l’expertise ou les connaissances voulues reposent sur ce qui suit pour chacune des autorités fédérales.

Autorité fédérale	Fondement
MPO	Ses attributions et son expertise couvrent certaines aires protégées et certaines espèces en péril susceptibles d’être touchées par le transport maritime.
ECCC	Ses attributions et son expertise couvrent certaines espèces en péril susceptibles d’être touchées par le transport maritime.
TC	Son autorité réglementaire et son expertise englobent le transport maritime.

Autorité fédérale	Fondement
APVF	<ul style="list-style-type: none">• Son autorité réglementaire et son expertise englobent le transport maritime.• Elle possède un intérêt relativement à l'environnement, notamment en raison de son programme d'observation et d'amélioration de l'habitat des cétacés (« ECHO »).
AAP	<ul style="list-style-type: none">• Son autorité réglementaire et son expertise englobent le transport maritime.• Sa mission vise la mise en place, la conduite, le maintien et l'administration d'un service de pilotage pour des raisons de sécurité.
SC	Il possède l'expertise ou les connaissances voulues se rapportant aux effets sur la santé humaine.
PC	Sa mission est de veiller à ce que les parcs nationaux canadiens et les aires marines nationales de conservation soient protégés.
RNCan	Il a consulté les groupes autochtones depuis la date du rapport de l'Office.

La demande ne vise que l'expertise ou les connaissances voulues les plus récentes ou les plus actuelles. Il a déjà annoncé que le dossier de la présente audience de réexamen comprendrait l'ensemble de la preuve déposée dans le cadre de l'audience OH-001-2014 relative au certificat. Par conséquent, **si des renseignements pertinents se trouvent déjà dans le [registre public](#)** en ligne de l'Office, vous êtes prié de fournir les liens et les numéros de page plutôt que de déposer ces documents de nouveau. Si cette expertise ou ces connaissances voulues sont volumineuses, nous vous prions de bien vouloir fournir un résumé.

D. Demandes

L'Office demande au MPO, à ECCC et à TC de lui fournir l'expertise ou les connaissances voulues qu'ils possèdent sur chacun des éléments mentionnés dans la liste des questions.

Sans restreindre la généralité de cette demande, l'Office relève ci-dessous quelques volets précis, qui visent également l'APVF, l'APP, SC, PC et RNCan. Bien qu'il identifie certaines autorités fédérales pour chaque volet ci-dessous, cela ne dégage pas d'autres autorités fédérales de lui fournir l'expertise ou les connaissances voulues qu'elles possèdent.

Premier volet : Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Autorités fédérales : ECCC et TC

Demande : En ce qui concerne d'éventuelles mesures d'atténuation des émissions de GES découlant du transport maritime connexe au projet, veuillez fournir ce qui suit :

- a) tout élément nouveau dans les exigences réglementaires pertinentes, depuis la date du rapport de l'Office;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues sur d'autres mesures d'atténuation envisageables (y compris des mesures de suivi) afin d'éviter, de réduire et/ou de contrebalancer les émissions de GES découlant du transport maritime connexe au projet;

- c) l'expertise ou les connaissances voulues concernant la sécurité et la faisabilité, sur les plans technique et économique, pour chacune de ces mesures.

Deuxième volet : Espèces inscrites sur la liste de la LEP

Autorités fédérales : MPO et ECCC

Demande : En ce qui concerne toute espèce inscrite sur la liste de la LEP susceptible d'être touchée par le transport maritime connexe au projet, ou dont l'habitat est susceptible d'être touché par ce même transport, y compris l'épaulard résident du sud, veuillez fournir ce qui suit :

- a) une liste des espèces nouvellement inscrites sur la liste ou de celles dont la désignation a changé depuis la date du rapport de l'Office;
- b) un exemplaire des plus récentes versions des documents relatifs au rétablissement (stratégies de rétablissement, plans d'action et plans de gestion) pour chaque espèce qui sera vraisemblablement touchée – si ces documents ont déjà été versés au dossier de l'instance du projet, vous êtes prié de fournir des liens vers ceux-ci;
- c) toute mise à jour sur la situation actuelle et la préparation de mesures de survie et de rétablissement faite à chaque document se rapportant au rétablissement;
- d) toute mesure de suivi à jour ou projetée visant à vérifier la réussite des mesures de survie et de rétablissement mentionnées dans chaque document relatif au rétablissement;
- e) pour toute espèce qui n'est pas visée par des documents se rapportant au rétablissement, l'expertise ou les connaissances voulues relatives à des mesures d'atténuation envisageables (y compris des mesures de suivi) afin d'éviter ou d'amoindrir les effets du transport maritime connexe au projet;
- f) l'expertise ou les connaissances voulues complémentaires sur la sécurité et la faisabilité, sur les plans technique et économique, pour chacune des mesures de survie, d'atténuation ou de suivi.

Troisième volet : Épaulard résident du sud

Autorités fédérales : MPO, TC, APVF et APP

Demande : En ce qui concerne l'épaulard résident du sud, en plus de la demande formulée pour le deuxième volet ci-dessus, veuillez fournir ce qui suit :

- a) les versions les plus récentes de ce qui suit :
 - o stratégie de rétablissement et toute mise à jour ou modification proposée;
 - o plan d'action et toute mise à jour ou modification proposée;
 - o épaulard résident du sud : évaluation de la menace imminente pour l'espèce

- épaulard résident du sud : un examen scientifique des mesures de rétablissement pour trois populations d'épaulards en péril;
 - plan de protection des océans et toute information pertinente sur la mise en œuvre du plan;
 - état de la situation du programme ECHO sur les mesures d'atténuation pour réduire les menaces sur l'épaulard résident du sud en raison des activités de transport maritime, comme les perturbations acoustiques (bruits sous-marins), les perturbations physiques (collisions avec des navires, les contaminants environnementaux, la disponibilité de proies;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues sur le lien qui existe entre, d'une part, la vitesse et le tonnage des navires (y compris les divers types de navires associés au projet, chargés et déchargés) et, d'autre part, l'intensité du bruit sous-marin que le navire produit;
- c) l'expertise ou les connaissances voulues sur l'efficacité potentielle, la sécurité et la faisabilité, sur les plans technique et économique, de chacune des éventuelles mesures d'atténuation ci-dessous, y compris, pour chacune, la façon dont elle pourrait être mise en œuvre et suivie, et l'entité (autorité, organisme ou organisation) qui pourrait en être chargée :
- modifications des couloirs de navigation afin de réduire les effets nocifs sur l'épaulard résident du sud, par exemple le déplacement des couloirs de navigation pour les éloigner des zones de rassemblement de mammifères marins;
 - limitations de vitesse et modifications des trajets habituels de navigation, comme des convois, pour réduire les effets nocifs éventuels, par exemple les bruits sous-marins ou les risques de collision avec des navires;
 - recours à des observateurs de mammifères marins à bord des navires liés au projet, et les mesures qui devraient être prises dans le cas où l'on constaterait la présence d'épaulards résidents du sud;
 - mesures pour accroître l'abondance de proies pour contrebalancer les effets du transport maritime connexe au projet;
 - mesures de conception (y compris la coque et l'hélice) et d'entretien des navires pour réduire les effets nocifs, comme les bruits sous-marins produits par les navires liés au projet;
 - toute autre mesure susceptible d'éviter, de réduire et/ou de contrebalancer les effets nocifs du transport maritime connexe au projet;
 - mesures susceptibles d'éviter ou de réduire les effets nocifs cumulatifs sur l'épaulard résident du sud.

Quatrième volet : Oiseaux de mer

Autorités fédérales : ECCC

Demande : En ce qui concerne les espèces d'oiseaux de mer en péril qui sont susceptibles d'être touchés par le transport maritime connexe au projet, en plus des demandes formulées pour le deuxième volet, veuillez fournir ce qui suit :

- a) l'expertise ou les connaissances voulues sur d'éventuelles mesures pour éviter ou réduire les effets nocifs, comme la mortalité et les perturbations sensorielles, du transport maritime connexe au projet;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues concernant l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de suivi pertinents.

Cinquième volet : Déversements de pétrole en milieu marin

Autorités fédérales : ECCC, MPO, TC, APVF et APP

Demande : Fournir ce qui suit :

- a) toute information sur la recherche et les découvertes depuis la date du rapport de l'Office sur le devenir et le comportement ainsi que le nettoyage du pétrole (y compris le bitume dilué) déversé dans des milieux marins, qui se rapporteraient au transport maritime connexe au projet;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues sur des améliorations qui auraient été apportées, depuis la date du rapport de l'Office, en matière de prévention des déversements en milieu marin et de sécurité, ainsi qu'en ce qui a trait aux mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence et à toute information à jour sur la mise en œuvre du régime renforcé d'intervention en cas de déversement de pétrole, dont il est fait état à la condition 133 du certificat du rapport de l'Office.

Sixième volet : Sécurité maritime, navigation et perturbation

Autorités fédérales : TC, APVF et APP

Demande : En ce qui concerne les risques potentiels à la sécurité et à la navigation et les perturbations des autres navires, veuillez fournir ce qui suit :

- a) l'expertise ou les connaissances voulues sur l'incidence des sillages des navires du transport maritime connexe au projet à diverses vitesses sur les navires non liés au projet qui croisent ces mêmes sillages;
- b) l'expertise ou les connaissances sur des mesures visant à éviter, à réduire et/ou à contrebalancer les effets des navires du transport maritime connexe au projet sur les navires non liés au projet, y compris les embarcations privées de plaisance;

- c) un exemplaire de la plus récente version du guide d'information du port (« *Port Information Guide* »);
- d) les mises à jour ou modifications apportées aux services de pilotage maritimes et aux mesures visant à atténuer les risques pour les personnes, les navires et l'environnement, s'il y a lieu;
- e) les mises à jour des changements législatifs ou de politique concernant les exigences relatives aux remorqueurs d'escorte qui s'appliqueraient au transport maritime connexe au projet, s'il y a lieu.

Septième volet : Parcs nationaux et/ou aires maritimes nationales de conservation

Autorités fédérales : PC et MPO

Demande : Fournir ce qui suit :

- a) une liste des aires actuelles et à l'étude (parcs, aires protégées, réserves, aires de conservation) relevant de PC et du MPO dans les zones visées par le transport maritime connexes au projet;
- b) l'expertise ou les connaissances voulues sur des mesures d'atténuation et de suivi visant à éviter, à réduire et/ou à contrebalancer les effets des navires du transport maritime connexe au projet sur les composantes des écosystèmes marins et côtiers, notamment tout renseignement pertinent sur les exigences prévues par la loi ou lignes directrices ou pratiques exemplaires relatives à la conservation et à la protection de ces écosystèmes.

Huitième volet : Mesures d'atténuation et de suivi des effets sur la santé humaine

Autorités fédérales : SC

Demande : Veuillez fournir l'expertise ou les connaissances voulues supplémentaires, acquises depuis la date du rapport de l'Office, qui se rapportent aux mesures d'atténuation et de suivi des effets sur la santé humaine qui sont susceptibles de découler du transport maritime connexe au projet.

Neuvième volet : Mesures d'atténuation, d'accommodement et de suivi proposées par les groupes autochtones

Autorités fédérales : RNCan, APVF et APP

Demande : Veuillez fournir l'expertise ou les connaissances voulues, y compris les connaissances traditionnelles autochtones, qui ont été communiquées par des groupes autochtones depuis la date du rapport de l'Office sur les sujets suivants :

- a) les effets environnementaux et socioéconomiques du transport maritime connexe au projet;

- b) les effets éventuels du transport maritime connexe au projet sur les intérêts des Autochtones;
- c) les mesures d'atténuation, d'accommodement et de suivi visant à éviter, à réduire et/ou à contrebalancer les effets nocifs du transport maritime connexe au projet.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe de conseillers, par téléphone au numéro sans frais 1-800-899-1265, ou par courriel à l'adresse TMX.Aide@neb-one.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

Pièce jointe

c. c. Toutes les parties

Liste de distribution

Pêches et Océans Canada

M. Alston Bonamis Courriel : alston.bonamis@dfo-mpo.gc.ca
M. Colin Crance Courriel : Colin.Crance@dfo-mpo.gc.ca
M. Lindsay Funk Courriel : Lindsay.Funk@dfo-mpo.gc.ca
M. Evan Henderson Courriel : evan.henderson@dfo-mpo.gc.ca
M^{me} Christina Jutzi Courriel : Christina.jutzi@dfo-mpo.gc.ca
M^{me} Tracey Sandgathe Courriel : Tracey.Sandgathe@dfo-mpo.gc.ca
M. Peter Stapleton Courriel : Peter.stapleton@dfo-mpo.gc.ca

Environnement et Changement climatique Canada

M^{me} Nadine Parker Courriel : nadine.parker@canada.ca
M^{me} Michelle Bowerman Courriel : michelle.bowerman@canada.ca
M^{me} Kathleen Cavallaro Courriel : kathleen.cavallaro@canada.ca
M^{me} Taylor Groenewoud Courriel : taylor.groenewoud@canada.ca
M. Al Hodaly Courriel : al.hodaly@canada.ca
M. Daniel Ingram Courriel : daniel.ingram@canada.ca
M^{me} Willow Keeling Courriel : willow.keeling@canada.ca

Transports Canada

M^{me} Catherine Galbrand Courriel : catherine.galbrand@tc.gc.ca
M^{me} Sara Burton Courriel : sara.burton@tc.gc.ca
M. Ian Chatwell Courriel : ian.chatwell@tc.gc.ca
M^{me} Adele Cooper Courriel : adele.cooper@tc.gc.ca
M. Ron Hall Courriel : ronald.hall@tc.gc.ca
M^{me} Danielle Wensauer Courriel : danielle.wensauer@tc.gc.ca

Administration portuaire de Vancouver Fraser

M^{me} Carrie Brown Courriel : Carrie.Brown@portvancouver.com
M. Stephen Brown Courriel : Stephen.Brown@portvancouver.com
M. Matthew Ely Courriel : Matthew.Ely@portvancouver.com
M. Mark Gustafson Courriel : Mark.Gustafson@portvancouver.com
M. Bryan Nelson Courriel : Bryan.Nelson@portvancouver.com
M. Greg Yeomans Courriel : Greg.Yeomans@portvancouver.com

Administration de pilotage du Pacifique

M. Kevin Obermeyer Courriel : oberkev@ppa.gc.ca

Santé Canada

M^{me} Ann-Marie Norris Courriel : ann-marie.norris@canada.ca

M^{me} Lucille Lukey Courriel : lucille.lukey@canada.ca

Parcs Canada

M^{me} Katherine Cumming Courriel : Katherine.Cumming@pc.gc.ca

Ressources naturelles Canada

M^{me} Kathy McPherson Courriel : kathy.mcpherson@canada.ca

M^{me} Megan Masters Courriel : megan.masters@canada.ca